

41 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer diverses subventions à des associations sportives, dans le cadre de divers programmes menés.

1 - Programme «Manifestations sportives» et Subventions Exceptionnelles

Manifestations sportives :

- ASPTT Athlétisme Rives du Doubs - 6 avril 2014	500 €
- BAPA Accueil de l'équipe de France de patinage - 7 avril 2014	3 000 €
- Besançon BMX Coupe d'Europe de BMX - 26 et 27 avril 2014	6 000 €
- Besançon Triathlon Triathlon de Besançon - Coupe du Monde para triathlon - 25 mai 2014	3 500 €
- SC Clemenceau Tournoi des Petits champions - 7 au 9 juin 2014	6 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit 19 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004822 CS 20300.

2 - Programme «Sport de Haut Niveau»

2.1 - Sport de haut niveau individuel

La Ville de Besançon a signé en décembre 2012 des Contrats de Développement Sportif avec les principaux clubs de haut niveau dans les disciplines individuelles.

Quelques clubs ne disposent pas de ce type de contrat mais comptent, en leurs rangs, des sportifs de haut niveau, au sens ministériel du terme. Ces clubs sont aidés en fonction des résultats obtenus par leurs athlètes au cours de l'année civile 2012 et sont soutenus selon un barème établi.

Il est proposé de soutenir les associations suivantes :

Association	Montant 2014	Rappel montant 2013
Amicale motocycliste du Doubs	200 €	0 €
ASGB	0	400 €
La Décoche Bisontine	0	800 €
IKS	200 €	200 €
PKA	0	200 €
PSB Tennis de Table	500 €	0
Besançon Ring Athlétic	Conclusion d'un CDS	3 000 €
La Sauvegarde Karaté Club	2 663 €	2 075 €
SNB Canoë-Kayak	5 375 €	2 000 €
Tennis Grand Besançon	1 600 €	1 600 €
TOTAL	10 538 €	10 275 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 18 septembre 2013 avait décidé de la signature d'avenants au titre de la saison 2013/2014 pour un certain nombre de clubs individuels développant un projet visant l'excellence sportive et permettant la formation et l'évolution en leur sein de sportifs de haut niveau. Pour deux de ces clubs, il est proposé la signature d'un nouvel avenant renforçant pour la saison 2013/2014 le soutien de la Ville :

- **Besançon BMX** : le club bénéficiait d'un contrat de développement sportif fixé en septembre 2013 à 3 000 €. Or l'Association a finalement eu l'opportunité de participer au championnat DN2 avec exclusivement des coureurs formés au club. La Ville a décidé d'accompagner l'évolution du projet du club à hauteur de 4 000 € complémentaires. Un avenant sera proposé à la signature de l'Association en ce sens.

- **Franche-Comté Judo** : ce club de judo local rassemble à Besançon les meilleurs judokas des bassins bisontins et pontissaliens. L'ambition affichée du club est le maintien en D1 chez les garçons et filles et les meilleures performances possibles en individuel junior et senior. Pour mener à bien ce projet, la Ville propose une aide exceptionnelle et complémentaire de 20 000 € à Franche-Comté Judo au titre de la saison 2013/2014.

2.2 - Sport de haut niveau collectif

Les Conseils Municipaux des 4 juillet et 18 septembre 2013 ont également fixé les niveaux de soutien pour les clubs de sports collectifs de la Ville participant à une compétition nationale.

Il est proposé la revalorisation de 10 000 € du montant des Contrats de Développement Sportif des équipes féminines du BBC et du Racing de Besançon afin de mieux tenir compte des réalités financières de leurs championnats.

Il est proposé la signature d'un avenant avec ces deux clubs complétant les dispositions prises au titre de la saison 2013/2014.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 54 538 €, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004824 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions indiquées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux contrats de Développement Sportif de Besançon BMX, Franche-Comté Judo, BBC, Racing de Besançon.

«Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je constate avec plaisir la proposition d'une subvention complémentaire de 10 000 € au club féminin de basket, suite à l'entretien que vous avez eu avec la présidente du club. J'apprécie que vous reconnaissiez le problème qui existait au niveau de la parité entre les clubs masculins et féminins, problème que j'avais souligné lors d'un Conseil Municipal de la précédente mandature, je crois que c'était en juin ou juillet de l'année dernière, merci.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas répondre sur le fond de ce dossier. Mais c'est vrai que j'ai rencontré la présidente du club pour parler d'un certain nombre de choses. Mais vous savez Madame FAIVRE-PETITJEAN, vous me connaissez un peu, je tiens souvent mes engagements, ce que je dis je le fais. Je ne sais pas si c'est un bien en politique mais en tous les cas moi c'est comme ça que je vois les choses.

M. Philippe MOUGIN : Monsieur le Maire, c'est juste pour vous demander quelles étaient les subventions totales annuelles pour chaque club, BBC et Racing.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous répondre car je n'ai pas les chiffres là mais on vous les transmettra, sans aucun problème.

M. Philippe MOUGIN : Merci.

M. LE MAIRE : Par rapport à ces subventions, quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est donc adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.